DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20191115-lmc100000019753-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 21/11/2019
Réception Préfet : 21/11/2019
Publication RAAD : 21/11/2019

Séance du vendredi 15 novembre 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/11/15-1/02**

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois, auquel était annexé le programme d'actions établi pour les 3 années du contrat. A ce titre, la Communauté d'agglomération souhaite modifier son programme d'actions. Comme le prévoit le règlement du CID, un avenant est proposé pour prendre en compte ces modifications.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 portant approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/09 du 27 septembre 2018 portant adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Territoire de l'ancien Pays Fertois,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Territoire de l'ancien Pays Fertois, tel qu'il figure en annexe n°1 de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant au nom du Département,

Article 3 : Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de développement : Opération, « CID de la CA Coulommiers Pays de Brie – DI 2019 »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne